

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Denise Hebert	Numéro de permis 2021088	Date d'inspection Le 12 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Royaume des papillons		Numéro de téléphone (506) 743-5165	
Adresse 65 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été vérifiés:

- les dossiers administratifs tenus sur les lieux ;
- les espaces de rangement et
- les dossiers d'incidents

Pendant la visite, le ratio était respecté.

La Mentor en Assurance de la Qualité a été en mesure d'observer les jeux à l'intérieur et le temps de la collation. Des interactions positives ont été observés entre l'exploitante et les enfants.

aucune non-conformités lors de la visite.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2023

Date

original signé par
Denise Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2023

Date